

OUVRIR LES ÉCOLES, VRAIMENT ?

Cette semaine, nous retournons à l'école. Pas pour faire classe, non, ça n'est pas possible. Nous retournons à l'école pour accueillir des enfants. Pour quoi faire au juste ? Personne n'a vraiment le temps de se poser la question, occupé-es que nous sommes à écarter les tables et à cacher les jeux. Occupé-es à poser des barrières avant d'en faire des gestes. Pourtant, ça vaut le coup de s'arrêter un instant pour se demander : pour quoi faire au juste ?

Ce n'est pas une rentrée. C'est une réouverture des écoles en période d'épidémie. Une épidémie à laquelle l'hôpital public, ravagé par des années de politique d'austérité financière, n'a pas les moyens de faire face. Une épidémie qui nous a confiné-es pendant huit semaines. Une épidémie dont nous sommes loin d'être sorti-es. Le pays, le monde traversent une crise sanitaire, pas une crise des apprentissages. Que signifie ouvrir les écoles dans ces conditions ?

Il s'agit d'accueillir des élèves. Des enfants choisi-es sur des listes de priorité. Des enfants dont chaque geste spontané provoquera le rappel des barrières. Des enfants plus entravé-es que lors de leur enfermement à la maison. Aucune relation pédagogique n'est possible dans ces conditions. Les écoles qui ouvriront ne feront pas école, elles seront une garderie un peu éducative et très angoissante. La pseudo « continuité pédagogique » va finir par être moins néfaste que « l'école » sous protocole sanitaire.

“LA HIÉRARCHIE S'EST EFFACÉE DEVANT LE GROUPE”

titre le *Parisien* (8/5) à propos de l'hôpital. C'est aussi ce qu'il s'est passé dans les écoles lors de l'accueil des enfants de soignant-es : les collègues ont tout organisé, des plannings aux mesures prophylactiques. N'oublions pas que notre hiérarchie voulait nous faire venir dans les écoles alors même qu'elles étaient déjà fermées, la veille du confinement généralisé. Comment justifier l'obéissance quand plus aucune confiance n'est pensable ?

Le gouvernement a enfin annoncé une politique de **TESTS** pour tenter de maîtriser la contagion. Elle doit commencer cette semaine. Pourquoi vouloir ouvrir les écoles *avant* l'organisation des mesures sanitaires ? La mairie de Paris, quant à elle, propose de tester les élèves et les agents municipaux. C'est une très bonne chose qui peut éviter qu'une personne infectée entre dans l'école. Et les instits, les AESH alors ?

Les autorités médicales, beaucoup de collectivités locales et l'ensemble de nos syndicats jugent le retour en classe en mai non raisonnable.

Il est clair qu'il s'agit avant tout de tenter de « favoriser la reprise de l'économie », quoi qu'il en coûte. Le « volontariat » des parents se heurte aux injonctions de leurs employeurs ou employeuses.

Le protocole, nécessaire, est inapplicable puisqu'ouvrir les écoles maintenant sans répandre la maladie n'est pas possible. L'ensemble des personnels de l'Éducation se trouve placé face à un choix intenable : veiller à sa santé et celle de ses proches afin d'éviter la propagation du virus ; mettre en œuvre un protocole qui déshumanise l'école, voire la rend maltraitante, pour les enfants et les personnels. Ces injonctions croisées sont sources de tension et de culpabilisation pour les individus comme au sein des équipes.

Or, ce n'est ni un problème de date ni de choix (ou de ressenti) individuel de chacun-e d'entre nous, c'est une question de Santé publique. Cette préoccupation doit déterminer le reste. La capacité de prévenir la contagion (par des tests) et de soigner la maladie (dans des hôpitaux en bon état, l'austérité est actuellement gelée, pas même remise en cause) permettra de retourner à l'école (et la reprise des autres activités). Procéder à l'inverse est irresponsable. Parler d'école pour qualifier l'accueil des enfants qui se prépare est mensonger ; la moindre des choses serait d'en informer les parents au lieu de claironner dans les médias à propos de la réouverture comme si c'était une victoire du gouvernement sur la maladie.

Pour le dire simplement : vouloir ouvrir les écoles tout en affirmant qu'il est encore dangereux d'autoriser l'accès aux parcs et aux espaces naturels est insensé.

Une école ne peut ouvrir que si le préfet a pris un arrêté d'ouverture ; demandez à le voir. Elle ne peut accueillir des enfants qu'après que l'ensemble des personnels été formé à l'applications des règles sanitaires, des gestes barrières au port des masques, c'est une obligation réglementaire (application du début du protocole). Exigeons des masques véritablement protecteurs, de type FFP2.

EN PRATIQUE

Contrairement à ce qu'on entend ici ou là, l'employeur-euse (notre ministre en l'occurrence) ne peut pas déterminer si le droit de retrait est applicable ou pas. Seul-e un-e juge peut le faire, justement parce que c'est un droit.

Sur place, constatant que l'application stricte du protocole ne saurait être garantie, il faudra l'indiquer dans le registre de santé et sécurité au travail et adresser un courrier à l'EN et à la mairie, avec les failles et le danger que cela représente. L'école ne pourra pas ouvrir. En cas de pressions, nous userons du droit de retrait ou de grève, pour notre santé, celle de nos élèves, celle de la population.